



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Résumé

Il est avéré que la participation des grands groupes, tels que définis dans l'action 21, aux sessions et aux réunions intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts est une condition essentielle pour que les parties prenantes soient associées à la prise de décisions relatives à la gestion durable des forêts. À sa septième session, le Forum a adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, dans lesquels il est demandé aux grands groupes de participer activement et efficacement aux travaux du Forum.

En 2011, le dialogue multipartite se tiendra pendant la première semaine de la session. Les représentants des grands groupes échangeront leurs vues sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et sur la voie de l'accomplissement des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Ils présenteront aussi les résultats de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a fait l'objet d'une réunion tenue en juillet 2010 à Accra.

La présente note rend compte des faits nouveaux pertinents survenus depuis la huitième session du Forum et on y décrit un certain nombre des mesures que le Forum souhaitera peut-être envisager afin de continuer à rendre toujours plus concrète la contribution des grands groupes à ses débats.

* E/CN.18/2011/1.



I. Introduction

1. La présente note vise à faciliter le dialogue multipartite lors de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Trois documents de travail présentés conjointement et établis par les coordonnateurs des grands groupes en consultation avec les réseaux respectifs de ceux-ci y figurent en tant qu'additifs.

2. Depuis sa création, le Forum est conscient de la contribution importante des grands groupes, tels que définis dans l'action 21, à la gestion durable des forêts et il a amélioré de façon notable la participation des parties prenantes à ses travaux. À sa huitième session, il a adopté une résolution sur le renforcement de la coopération et sur la coordination¹. Il a encouragé les États Membres à étudier les moyens d'accroître la participation des parties prenantes et de la société civile, y compris des communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, ainsi que des autres détenteurs de connaissances traditionnelles concernant les forêts, aux futures sessions du Forum et il a demandé à son secrétariat d'appuyer les activités s'y rapportant.

3. Entre 2009 et 2010, les représentants des grands groupes ont participé activement à trois initiatives menées par des pays ou par des organisations à l'appui du Forum, qui ont fait l'objet de réunions qui se sont tenues à Guilin (Chine) en novembre 2009, à Accra, en juillet 2010 et à Oaxaca (Mexique) en août et septembre 2010, et à la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour le financement de la gestion durable des forêts, tenue à Nairobi en septembre 2010.

4. En application de la résolution 7/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts, un dialogue multipartite a lieu à chaque session du Forum et fait l'objet d'un point de l'ordre du jour. Le secrétariat du Forum facilite les consultations avec les coordonnateurs de chaque grand groupe² aux fins de l'organisation et de la préparation de ce dialogue multipartite. La forme et le contenu du dialogue sont établis sur proposition des coordonnateurs, qui les élaborent en consultation avec le secrétariat du Forum et les soumettent au Bureau du Forum pour examen.

5. En collaboration étroite avec les coordonnateurs des grands groupes, le secrétariat du Forum de travail œuvre au renforcement de la participation, conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

II. Renforcement de la participation des parties prenantes aux travaux futurs du Forum

6. La participation efficace des grands groupes est indispensable au bon fonctionnement de l'arrangement international sur les forêts. Dans le passé, les grands groupes ont mis sur pied plusieurs initiatives menées par des organisations pour contribuer de façon concrète aux délibérations portant sur des thèmes aussi variés que les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts ou la place des femmes

¹ Voir E/2009/42-E/CN.18/2009/20, chap. I.B.

² La liste complète des coordonnateurs de chaque grand groupe se trouve à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/contacts-major_groups.html.

dans la gestion durable des forêts. Dans le cadre des efforts menés pour renforcer la participation des parties prenantes aux travaux du Forum, les grands groupes ont pris la tête d'une Initiative à l'appui du Forum. Cette initiative est axée sur l'application de la gestion durable des forêts à la réduction de la pauvreté et sur le renforcement de l'approche multipartite au sein du Forum. C'est la première qui ait été lancée par les grands groupes à l'appui du Forum et elle a été l'occasion pour les représentants de ces grands groupes, venus de plus de 30 pays, d'élaborer activement contributions et recommandations pratiques en vue de la neuvième session du Forum. Près de 70 représentants des grands groupes et d'organisations gouvernementales et intergouvernementales ont assisté à la réunion tenue du 26 au 30 juillet 2010 à Accra, dans le cadre de l'Initiative et sous les auspices du Gouvernement ghanéen, avec le soutien financier des Gouvernements de la Norvège, de la Finlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Autriche et du Canada, ainsi que de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

7. L'Initiative des grands groupes a été conçue pour appuyer l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts en rendant plus significative la participation des grands groupes au stade de la formulation des politiques. Les principaux objectifs de l'Initiative sont les suivants : élaborer des recommandations concrètes pour la neuvième session du Forum; déterminer quels sont les atouts et les faiblesses du dialogue multipartite et formuler des recommandations visant spécifiquement à accroître l'efficacité de ce dialogue; définir des activités grâce auxquelles les grands groupes puissent contribuer à l'Année internationale des forêts; favoriser les alliances, les partenariats et le fonctionnement en réseau parmi les grands groupes, d'une part, et, d'autre part, entre ces groupes et d'autres participants de premier plan à la mise en œuvre de l'arrangement international sur les forêts.

8. L'Initiative des grands groupes entérine les efforts déployés par les États Membres et d'autres parties prenantes pour rendre plus viable la gestion des forêts, par l'entremise du Forum et élaborer des recommandations essentielles touchant le statut d'occupation, l'accès et le partage des bénéfices, les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, les entreprises forestières locales et la prise en main par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés de la gestion durable des forêts.

9. Dans le cadre de l'Initiative, les grands groupes ont décidé de coordonner leurs contributions respectives à la neuvième session du Forum et de préparer trois documents de travail sur trois thèmes subsidiaires, qu'ils soumettraient conjointement au Forum à cette session.

10. Les représentants des grands groupes ont notablement contribué aux travaux du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour le financement de la gestion des forêts à sa première réunion, tenue du 13 au 17 septembre 2010 à Nairobi. Leurs propositions et leurs commentaires sur les diverses questions à l'examen sont venus nourrir le débat de manière ouverte et participative, en complément de ceux des experts.

III. Dialogue multipartite à la neuvième session du Forum

11. En application de sa résolution 7/1, le Forum organise un dialogue multipartite à chacune de ses sessions. La participation active des grands groupes à ce dialogue est importante : elle sera la garantie que les débats de la neuvième session refléteront une grande diversité de vues et de préoccupations.

12. Le dialogue multipartite se tiendra pendant la première semaine de la neuvième session et sera l'occasion, entre autres, pour les représentants des grands groupes, de présenter le rapport relatif à leur initiative. Dans le cadre de ce dialogue, les représentants des grands groupes rendront également compte des domaines d'action prioritaires et des recommandations qu'ils auront définis dans leurs trois documents de travail, qui portent sur les thèmes suivants : gestion des forêts par les populations locales; développement social et collectivités autochtones et locales, y compris le statut d'occupation; forêts et culture. Les représentants des grands groupes seront de même invités à présenter leurs vues et leurs commentaires tout au long de la session.

IV. Conclusions

13. Les États Membres et les parties prenantes souhaiteront peut-être réfléchir à diverses démarches propices à l'amélioration de la coopération dans les domaines où des points de recoupement existent, mais aussi poursuivre leurs travaux dans les domaines où il existe des divergences de vues – ce dernier aspect constituant une priorité. Ils souhaiteront peut-être concentrer leur réflexion et leur action sur les objectifs suivants :

a) Continuer d'associer les parties prenantes aux activités intersessions du Forum de manière ouverte et participative, et encourager l'examen des points de vue des grands groupes lors des sessions du Forum, ce qui aura pour effet de rendre encore plus pertinentes les orientations internationales en matière de gestion des forêts;

b) Réfléchir à d'autres mesures concrètes propres à garantir une participation utile de toutes les parties prenantes, notamment les peuples autochtones et les femmes, qui sont les groupes impliqués au premier chef dans l'utilisation des forêts et sur lesquels toute décision (ou l'absence de décisions) en matière de gestion des forêts se répercute en premier lieu, et dont la pleine participation est donc essentielle pour qu'il soit possible d'améliorer la gestion durable des forêts et de tirer profit des forêts de manière viable;

c) Solliciter la participation active et utile des jeunes, dont le point de vue est unique et qui peuvent devenir des « agents de changement » grâce à l'éducation au développement durable et à l'évolution des valeurs sociales et culturelles vers une plus grande viabilité;

d) Travailler ensemble à l'élaboration d'une politique et de cadres juridique et réglementaire efficaces à l'appui des activités forestières communautaires et de la gestion des forêts par les collectivités locales, sur la base de l'expérience acquise et des meilleures pratiques en la matière;

e) Exploiter de concert les exemples probants qui peuvent servir de base à la définition d'un ensemble de directives qui s'inspirent des meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités, avec la participation active des femmes, des jeunes, de la société civile, des petits propriétaires forestiers, des entreprises forestières et de leurs employés, et de la communauté scientifique, le but étant d'améliorer de façon notable les régimes fonciers et de mettre sur pied des associations/syndicats efficaces;

f) Appuyer l'élaboration de systèmes juridiques efficaces qui assurent la protection des droits de propriété intellectuelle et des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts des collectivités locales et autochtones, celles-ci étant susceptibles d'apporter des éléments d'information et une lecture scientifique précieuse au sujet des effets et de l'incidence des changements climatiques, ainsi que des stratégies propres à y faire face;

g) Continuer à appuyer la prise en compte systématique des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts dans les plans et programmes nationaux relatifs aux forêts, avec la participation des parties prenantes compétentes, notamment les collectivités locales et autochtones, les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique.

14. Les États Membres souhaiteront peut-être :

a) Soutenir l'initiative des grands groupes sur le rôle des acteurs de la société civile et les moyens de faire participer ces derniers aux travaux du Forum ainsi qu'à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

b) Poursuivre l'examen de moyens propres à encourager les grands groupes qui ne participent pas jusqu'à présent aux travaux du Forum à le faire;

c) Encourager et soutenir les initiatives menées conjointement par les grands groupes sur la base des thèmes examinés lors des sessions du Forum, afin d'apporter une contribution concrète aux délibérations de celui-ci;

d) Poursuivre le réexamen des modalités du dialogue multipartite et déterminer de quelle manière il serait possible de l'inclure systématiquement dans les débats lors des prochaines sessions du Forum, en tenant compte des enseignements tirés par d'autres instances et des résultats de l'Initiative des grands groupes.